

1- PLAN DE CIRCULATION

Secteur de la place du 8 mai 1945

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte / Objectifs

La place du 8 mai 1945 se situe dans un secteur stratégique de la ville, qui va connaître des évolutions, dans le cadre de la fiche action 5.3 de l'ORT. Elle permet à la fois d'être un point de stationnement pour accéder au centre-ville, et également un point de stationnement proche de pôles générateurs de trafic comme le collège St Joseph. Il est envisagé de requalifier la place du 8 mai 1945 (partage des usages, réorganisation des circulations et stationnements, végétalisation, etc.). La présente fiche action s'inscrit dans cette vision globale du devenir de cette zone de la ville. En effet, le sens de circulation de cette place est très peu lisible et la vitesse est relativement importante. Après plusieurs échanges et analyses, il est proposé de modifier et de simplifier les sens de circulation au sein de cette place et des rues adjacentes.

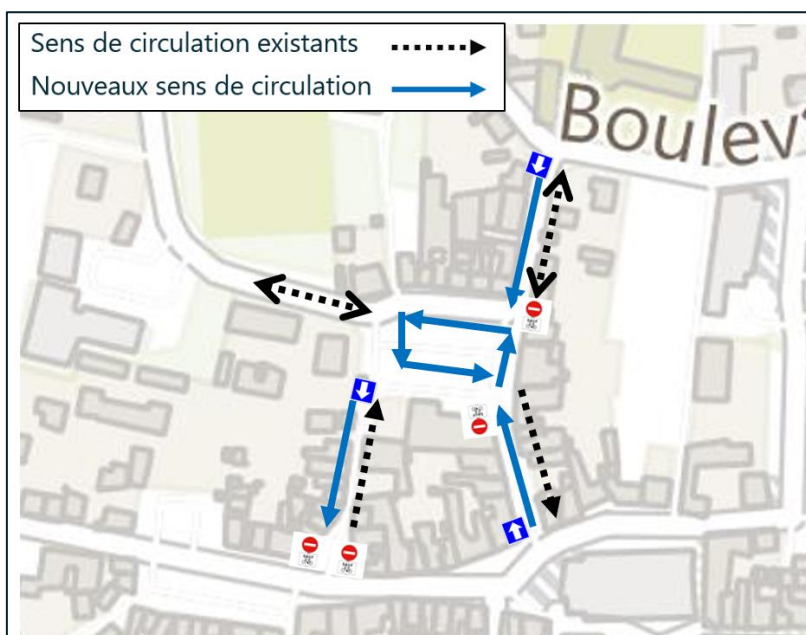
Enjeux

- Améliorer les conditions de circulation.
- Améliorer la lisibilité sur les sens de circulation.
- Améliorer la sécurité notamment pour les piétons.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Action 1.1.1 : inverser le sens de circulation de la rue du 11 novembre 1918 vers les Halles.
- Action 1.1.2 : inverser le sens de circulation de la rue de la Croix.
- Action 1.1.3 : mettre en sens unique la rue du 11 novembre 1918 dans le sens collège vers la place.
- Action 1.1.4 : supprimer la circulation VL sur la voie située au sud (côté Halles) de la place.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 1.1.1 : 1 panneau sens interdit B1 à installer côté place + 1 panneau C12 à installer côté halles.

***Points d'attention** : possibilité de réutiliser les panneaux existants B1 et C12 ?

- Action 1.1.2 : 2 panneaux sens interdit B1 à installer côté halles (à chaque côté de la voie car elle est large) + 1 panneau C12 à installer côté place + 1 marquage au sol (flèche directionnelle) à l'entrée côté halles.

***Points d'attention** : possibilité de réutiliser un panneau existant B1 ?

- Action 1.1.3 : 1 panneau sens interdit B1 à installer côté place + 1 marquage au sol (flèche directionnelle) à l'entrée côté place + 1 panneau C12 à installer côté collège. Supprimer les pavés au sol (côté Collège) et réaménagement de l'entrée « future zone 20 ».

***Points d'attention** : en lien avec la fiche action « zone 20 ».

- Action 1.1.4 : 4 panneaux directionnels obligatoire B21 + marquage au sol de 4 flèches directionnelles + 8 potelets ou 2 jardinières pour bloquer les deux accès.

Exemples



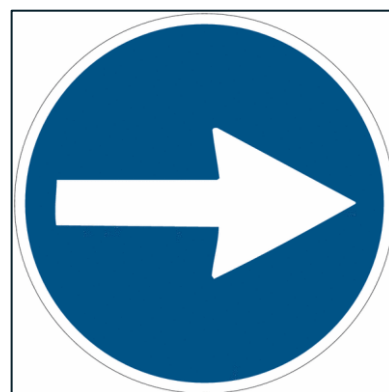
PAVES AU SOL A SUPPRIMER – QUESTEMBERT – ACTION 1.1.3



PANNEAU B1 « SAUF VELO »



PANNEAU C12



PANNEAU B21

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 1.1.1 : Panneau B1 (Fourniture et pose)</u>	300	1*	300
<u>Action 1.1.1 : Panneau C12 (Fourniture et pose)</u>	320	1*	320
<u>Action 1.1.2 : Panneaux B1 (Fourniture et pose)</u>	300	2*	600
<u>Action 1.1.2 : Panneau C12 (Fourniture et pose)</u>	320	1	320
<u>Action 1.1.2 : Marquage sol (Flèche directionnelle)</u>	150	1	150
<u>Action 1.1.3 : Panneau B1 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 1.1.3 : Marquage sol (Flèche directionnelle)</u>	150	1	150
<u>Action 1.1.3 : Panneau C12 (Fourniture et pose)</u>	320	1	320
<u>Action 1.1.3 : Supprimer le pavé au sol</u>	3 / m2	17 m2	51
<u>Action 1.1.4 : Panneaux B21 (Fourniture et pose)</u>	320	4	1 280
<u>Action 1.1.4 : Marquage sol (Flèches directionnelles)</u>	150	4	600
<u>Action 1.1.4 : Potelets / jardinières (Fourniture et pose)</u>	350 / 1 000	8 / 4	2800 / 4 000
Total (option jardinière)			8 391 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

La mise en place de ce nouveau plan de circulation sur la place du 8 mai 1945 **continuera à favoriser un trafic VL en transit nord <> sud** entre la rue du 11 novembre 1918 et la rue de la Croix.

1- PLAN DE CIRCULATION

Secteur de la place devant l'église

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

La place devant l'église est une zone fréquentée qui nécessite davantage de lisibilité au niveau des sens de circulation. En effet, à ce jour, il n'y a pas de panneaux signalétiques pour préciser les sens de circulation.

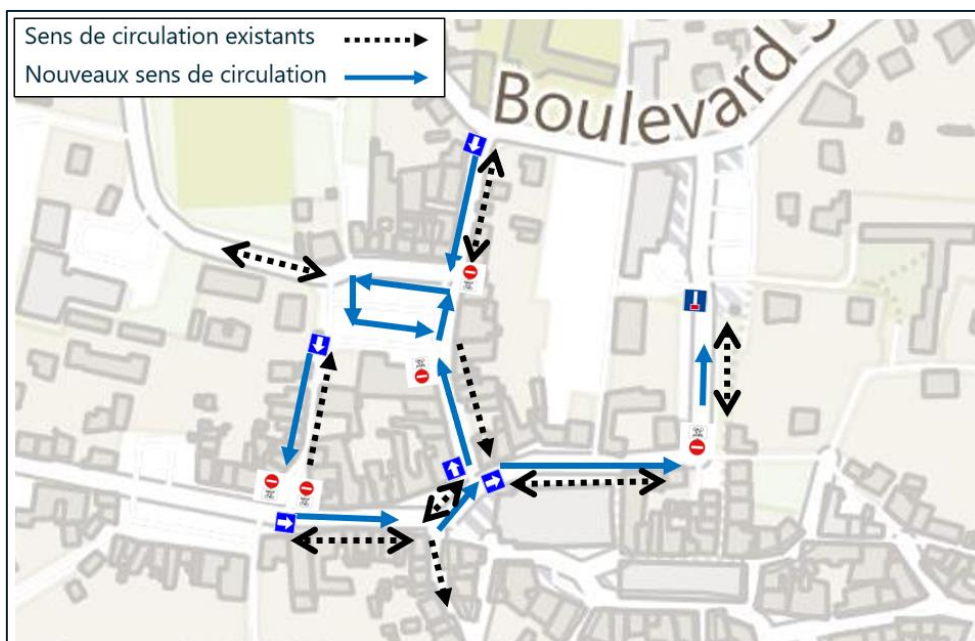
Enjeux

- Améliorer les conditions de circulation.
- Améliorer la lisibilité et les sens de circulation.
- Améliorer la sécurité, notamment pour les piétons.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Action 1.2.1 : Rue Reliquaire : mettre un sens unique sortant vers le parking Belmont.
- Action 1.2.2 : Parking Belmont : mettre un sens interdit pour empêcher la circulation en direction de la rue Reliquaire.
- Action 1.2.3 : Place Louis Herrou : mettre un sens unique sortant vers l'église (possibilité de mettre un terre-plein directionnel non chiffré).

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 1.2.1 : 1 panneau C12 à installer à l'entrée de la rue Reliquaire.
- Action 1.2.2 : 1 panneau C13a à installer à l'entrée du parking Belmond + 1 panneau sens interdit B1 à installer au sud du parking Belmond.
- Action 1.2.3 : 1 panneau C12 à installer à l'entrée devant le salon de coiffure.

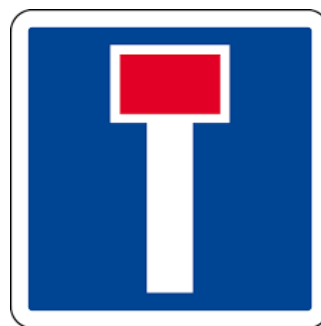
Exemples



PANNEAU B1 « SAUF VELO »



PANNEAU C12



PANNEAU C13A

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 1.2.1 : Panneau C12 (Fourniture et pose)</u>	320	1	320
<u>Action 1.2.2 : Panneau C13a (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 1.2.2 : Panneau B1 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 1.2.3 : Panneau C12 (Fourniture et pose)</u>	320	1	320
Total			1 240 euros HT

Calendrier prévisionnel



1- PLAN DE CIRCULATION

Rue du Calvaire

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Cette rue possède une faible largeur, sur un axe long et limité à 30km/h, proposant un double sens vélo et un sens unique pour les véhicules motorisés. Nous proposons de mettre en place une vélorue, afin de permettre un double sens vélo plus confortable et une priorité de circulation aux vélos.

Enjeux

- Améliorer la circulation, le confort et la sécurité des vélos.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Rue du Calvaire : mettre en place une vélorue.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 1.3.1 : 1 panneau « entrée vélorue » à installer à l'entrée de la rue du Calvaire (côté centre-ville).
- Action 1.3.2 : refaire le marquage existant « bande cyclable » en ajoutant un marquage vélo tout le long de la rue.
- Action 1.3.3 : faire le marquage au sol « vélorue » tout le long de la rue.

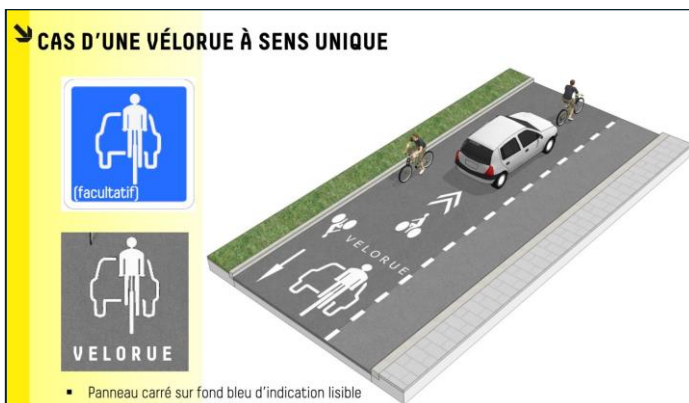
Exemples



EXEMPLES PANNEAU ENTREE ZONE « VÉLORUE »



PANNEAU VÉLORUE

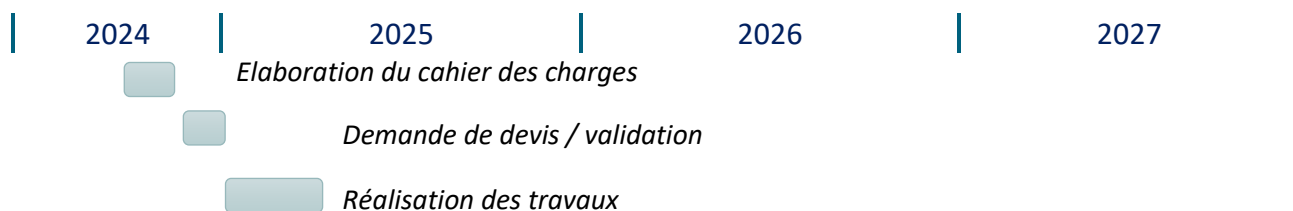


EXEMPLES MARQUAGES AU SOL « VÉLORUE »

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 1.3.1 : Panneau entrée vélorue (Fourniture et pose)</u>	500	1	500
<u>Action 1.3.2 : Supprimer le marquage existant (Fourniture et pose)</u>	3 / ml	300 ml	900
<u>Action 1.3.3 : Nouveau marquage vélorue en résine (Fourniture et pose)</u>	50 / ml	300 ml	15 000
		Total	16 940 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

Nous recommandons de remplacer / réorienter les deux panneaux existants zone limitée à 30km/h pour une meilleure visibilité. Par ailleurs, nous recommandons un marquage au sol « vélorue ». L'estimation financière devra être reprécisée au regard de vos besoins et attentes, notamment sur le marquage au sol (estimation haute dans cette fiche action).

1- PLAN DE CIRCULATION

La rue Alain Lesage (section Place du Marchix / Joseph le Brix)

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte / Objectifs

La rue Lesage (portion entre la rue Joseph le Brix et la place du Marchix) était en sens unique avant les travaux sur la rue Joseph le Brix. Il y avait uniquement un marquage au sol pour la circulation piétonne. Pendant les travaux, cette rue a été mise en double sens, et il a été décidé de conserver cette rue en double sens après les travaux, en mettant la priorité de circulations aux modes actifs. Cette rue est relativement étroite et peu longue (environ 5 mètres de large sur 90 mètres de long), et ne dispose pas de trottoirs.

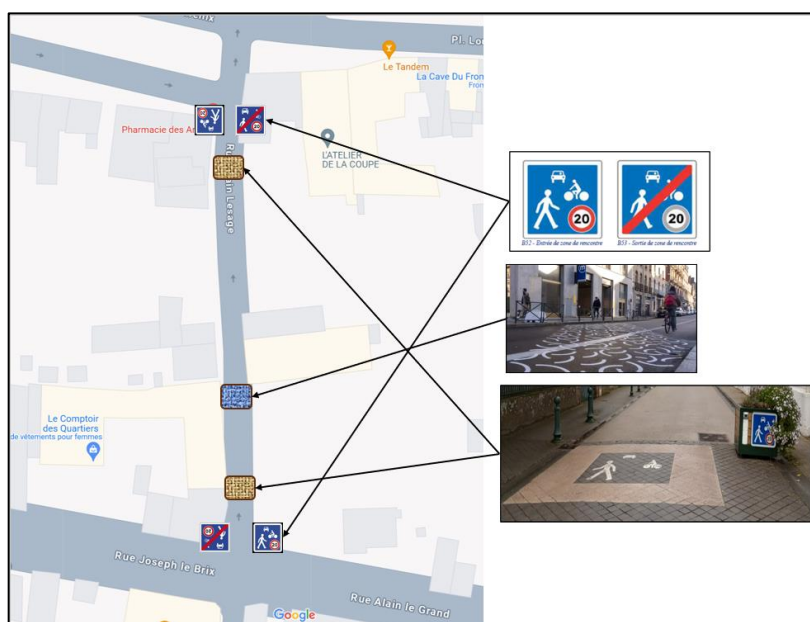
Enjeux

- Maintenir une circulation apaisée et sécurisée, notamment pour les modes actifs.
- Rendre prioritaire la circulation piétonne.
- Réduire la vitesse des véhicules.
- Réduire le niveau sonore de la circulation motorisée.
- Proposer un partage de la rue entre les différents usagers.
- Améliorer la sécurité notamment pour les piétons.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Proposition de mettre une zone de rencontre limitée à 20km/h.
- La priorité de circulation est la suivante : piéton > vélos > véhicules motorisés.
- Circulation VL et vélos en double sens.
- L'espace est homogène et continu (effacement de la distinction chaussée/trottoirs).

Schéma de principe



SOURCE : SCHEMA – DOCUMENT DE TRAVAIL – EGIS

Investissements à réaliser

- 2 panneau B52 « entrée de zone de rencontre » à installer aux deux entrées de la rue Alain Lesage.
- 2 panneau B53 « sortie de zone de rencontre » à installer aux deux sorties de la rue Alain Lesage.
- 2 zones de marquage en résine à réaliser aux deux entrées de la rue Alain Lesage (cf schéma de principe ci-dessus).

***Points d'attention :** si vous mettez prochainement la place du Marchix en zone 20 (fiche action en cours de réalisation), pas besoin de mettre un panneau B52 d'entrée de zone, un panneau B53 de fin de zone et un marquage en résine au nord de la rue Alain Lesage !

- Retirer le marquage existant réservé à la circulation piétonne sur toute la rue, puisque la zone de rencontre permet aux piétons de se déplacer librement.
- Option : réaliser un marquage « design actif » devant la sortie du parking sur une surface de 5 mètres par 5 mètres soit 25 m2 (cf schéma de principe ci-dessus).

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Panneaux B52 (Fourniture et pose)</u>	750	2 *	1 500
<u>Panneaux B53 (Fourniture et pose)</u>	750	2 *	1 500
<u>Marquage en résine (Fourniture et pose)</u>	600	2 *	1 200
<u>Retirer le marquage existant</u>	20 euros / m linéaire	90 mètres	1 800
<u>Option : Design actif</u>	20 euros / m2	25m2	500
		Total	6 500

Calendrier prévisionnel

2024	2025	2026	2027
	Demande de devis / Validation		
	Réalisation des travaux		

1- PLAN DE CIRCULATION

Piétonnisation : expérimentation

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert



Contexte / Objectifs

La piétonnisation consiste à rendre à l'usage stricte des piétons une zone ou une rue qui était ouverte à la circulation des véhicules. La piétonnisation présente des avantages pour le piéton mais également des inconvénients. Cela dépend notamment de son statut selon qu'il est riverain, habitant de la ville ou touriste. La transformation d'une rue ou d'une zone en zone de rencontre ne constitue pas une piétonnisation. En revanche, la piétonnisation d'une rue ou d'un quartier demande un travail sur son accessibilité en transport collectif, à vélo et à pied et à écarter l'accessibilité en véhicules motorisés.

En France, le but premier de la piétonnisation était de redynamiser les centres-villes en favorisant un environnement urbain plus convivial pour les piétons.

Aujourd'hui, les objectifs affirmés de la piétonnisation sont :

- Réduire la pollution sonore et atmosphérique ;
- Améliorer la qualité de vie des résidents et des visiteurs ;
- Encourager les déplacements à pied, à vélo ou en transports en commun ;
- Sécuriser par la piétonnisation les espaces commerçants, administratifs et patrimoniaux.

Enjeux

- Améliorer les conditions de circulation pour les piétons.
- Apaiser et sécuriser les piétons.
- Dynamiser une zone centrale.
-

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Action 1.5.1 : cadrer le périmètre. Pour se faire, il faut intégrer 6 métriques principales : la densité de population ; le flux de circulation ; la sécurité routière ; l'accessibilité ; les retours utilisateurs.
- Action 1.5.2 : définir la période. Week-end ; jours fériés...
- Action 1.5.3 : définir des règles. La réglementation d'accès (pas ou très peu de voitures roulant au pas) ; Aucun deux-roues à moteur non autorisé ; Une limitation de vitesse pour les vélos et trottinettes...
- Action 1.5.4 : organiser l'équipement de la zone piétonne. Un mobilier urbain spécifique qui protège les flux du trafic piéton et cycliste autour et à l'intérieur de la zone piétonne, et en contrôle les accès.
- Action 1.5.5 : organiser la périphérie de la zone piétonne. La piétonnisation engendre un contournement du secteur piéton tout en obligeant à la desserte de parkings construits au plus près de cette zone.
- Action 1.5.6 : organiser le jalonnement. A mettre en place en amont du périmètre et à l'intérieur du périmètre. Indiquer que c'est expérimental.
- Action 1.5.7 : Accompagner et faire preuve de pédagogie auprès des riverains. Réserver du stationnement ? mettre en place des badges d'accès ?

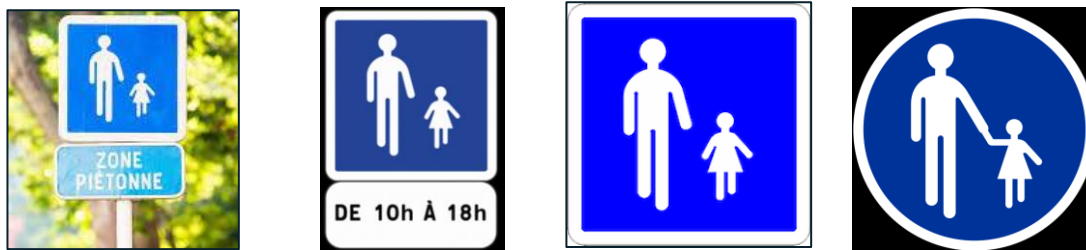
Schéma de principe

Zone à définir.

Investissements à réaliser

En fonction des actions qui seront réalisées, il conviendra d'établir des investissements.

Exemples



EXEMPLE DE PANNEAUX (B22B ; B54)



EXEMPLE DE PANNEAUX DESCRIPTIFS



Estimations financières

En fonction des investissements qui seront réalisés, il conviendra d'établir des estimations financières.

Calendrier prévisionnel

Calendrier à définir.

Points d'attention / alerte

Les conditions d'une piétonnisation réussie peuvent passer par :

- Créer des activités : escape game ; parcours découverte ; exposition « ligne verte » comme à Nantes.
- Créer un espace enfants à proximité des Halles.
- Installer des jeux du type marelles.
- Créer des événements.

2- VITESSE DE CIRCULATION

Etendre les zones limitées à 30 km/h et chaucidou

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Il existe un maillage de zones limitées à 30 km/h, qui peut être étendu, au regard d'une stratégie de réduction de la vitesse dans le centre-ville. Au regard de certaines voies identifiées et de leurs faibles largeur, nous préconisons de mettre en place des Chaucidou.

Enjeux

- Aménager l'espace public pour apaiser et sécuriser la circulation.
- Réduire la vitesse de circulation des véhicules motorisés.
- Favoriser la cohabitation sur le même espace les circulations cyclistes et motorisées.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

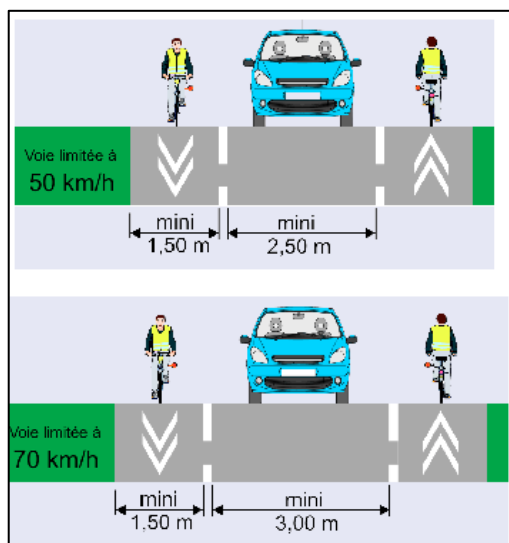
Etendre les zones limitées à 30 km/h en aménageant des chaucidou :

- Action 2.1.1 : Sur la rue Jean Grimaud ;
- Action 2.1.2 : Sur la rue du Pont à Tan ;
- Action 2.1.3 : Sur le boulevard Saint-Pierre avec la mise en place d'un alternat pour limiter la vitesse ;

La mise en place d'un chaucidou se caractérise par une voie sans marquage central, bordée par deux lignes de rives suffisamment larges pour permettre la circulation des vélos.

Les véhicules motorisés circulent de front et peuvent se déporter ponctuellement sur la partie cyclable lors d'un croisement ; toutefois ils doivent céder la priorité aux cyclistes.

Ce dispositif offre un espace dédié à la circulation des cyclistes, encourageant ainsi la pratique du vélo. L'entrée d'un chaucidou est signalée par un panneau descriptif et matérialisée par des bandes tracées à 1,5m des bords de chaussée.



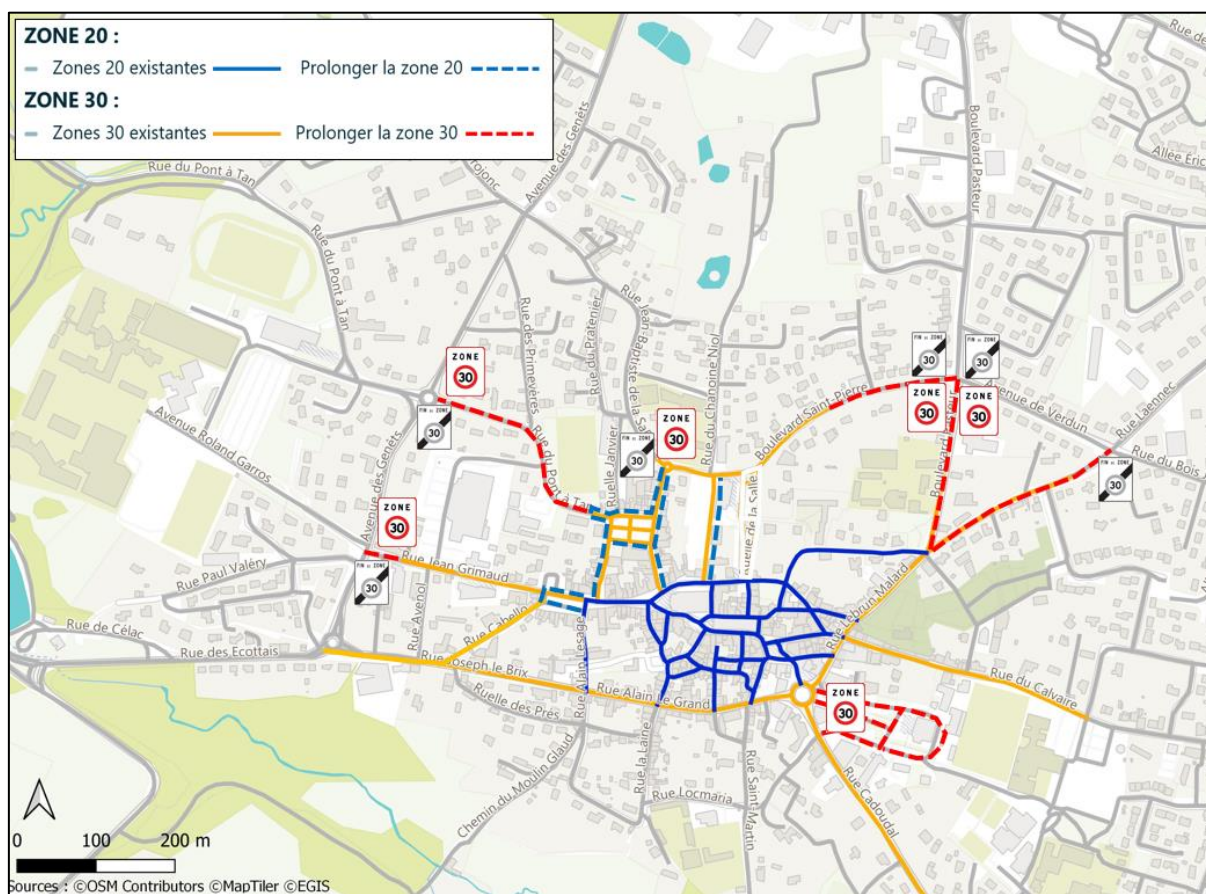
SOURCE : [HTTPS://WWW.MSR25.DOUBS.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR/](https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/)

Etendre les zones limitées à 30 km/h :

- Action 2.1.4 : Sur la place du Général De Gaulle ;
- Action 2.1.5 : Sur la rue Laennec ;
- Action 2.1.6 : Sur le début du boulevard Pasteur.

A minima, la zone 30 est indiquée par un panneau (B30) en entrée et par un panneau (B51) en sortie de zone. La signalisation est parfois renforcée par l'apposition du logo 30 km/h sur la chaussée. Dans certains cas, un marquage horizontal est mis en place pour identifier le double sens cyclable. Possibilité d'installer des ralentisseurs en entrée et en sortie de zones (notamment à proximité des établissements scolaires ou autres pôles culturels et sportifs).

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 2.1.1 : Rue Jean Grimaud : déplacer les 2 panneaux existants à l'entrée de la rue + marquage au sol zone 30 à l'entrée de la rue + 2 panneaux CVCB + marquage au sol chaudiou.
- Action 2.1.2 : Rue du Pont à Tan : 1 panneau B30 à installer à l'entrée de la rue à l'ouest + 1 panneau B51 à installer à l'entrée de la rue à l'ouest + marquage au sol zone 30 à l'entrée de la rue à l'ouest + 2 panneaux CVCB + marquage au sol chaudiou.
- Action 2.1.3 : Boulevard Saint-Pierre : enlever le panneau existant limitation à 30 + 1 panneau B30 à installer à l'entrée de la rue à l'est + 1 panneau B51 à installer à l'entrée de la rue à l'est + marquage au sol zone 30 à l'entrée de la rue à l'est + 1 panneau B30 à installer à l'entrée de la rue à l'ouest + 1 panneau B51 à installer à l'entrée de la rue à l'ouest + marquage au sol zone 30 à l'entrée de la rue à l'ouest + 1 panneau A2b et B30 rappel « ralentisseur » + rappel marquage zone 30 à proximité de l'école + 2 panneaux CVCB + marquage au sol chaudiou.

- Action 2.1.4 : Place Général de Gaulle : 1 panneau B30 à installer à l'entrée de la place + marquage au sol zone 30 à l'entrée de la place.
- Action 2.1.5 : Rue Laennec : 1 panneau B51 à installer à la sortie de la rue au nord + marquage au sol zone 30 à l'entrée de la rue au sud.
- Action 2.1.6 : Boulevard Pasteur : 1 panneau B30 à installer au carrefour à feux + 1 panneau B51 à installer à au carrefour à feux + marquage au sol zone 30 à l'entrée.
- Action 2.1.7 : Rue le Brun et Malard : marquage au sol pour rappel zone 30.

Exemples



EXEMPLE DE MARQUAGE « CHAUCIDOU » ET PANNEAU CVCB



EXEMPLE PANNEAU B30



EXEMPLE PANNEAU B51



EXEMPLE PANNEAU B30 RAPPEL

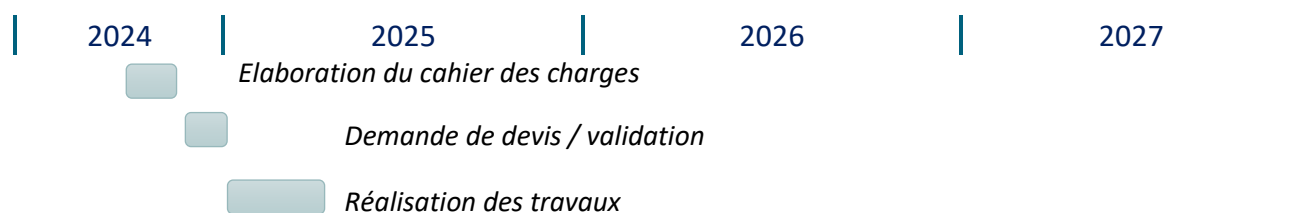


EXEMPLES DE MARQUAGE AU SOL « ZONE 30 »

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 2.1.1: Dépose et pose d'un panneau</u>	100	2	200
<u>Action 2.1.1: Marquage au sol zone 30</u>	50	3	150
<u>Action 2.1.1 : Panneaux CVCB (Fourniture et pose)</u>	500	1	500
<u>Action 2.1.1 : Marquage au sol (chaucidou)</u>	20 m / l	220 ml	4 400
<u>Action 2.1.2 : Panneau B30 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.1.2 : Panneau B51 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.1.2 : Marquage au sol zone 30</u>	50	2	100
<u>Action 2.1.2 : Panneaux CVCB (Fourniture et pose)</u>	500	2	1 000
<u>Action 2.1.2 : Marquage au sol (chaucidou)</u>	20 m / l	300 ml	6 000
<u>Action 2.1.3 : Panneaux B30 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.1.3 : Panneaux B51 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.1.3 : Marquage au sol zone 30</u>	50	3	150
<u>Action 2.1.3 : Panneau B30 rappel (Fourniture et pose)</u>	500	1	500
<u>Action 2.1.3 : Panneaux CVCB (Fourniture et pose)</u>	500	2	1 000
<u>Action 2.1.3 : Marquage au sol (chaucidou)</u>	20 m / l	400 ml	8 000
<u>Action 2.1.4 : Panneaux B30 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.1.4 : Marquage au sol zone 30</u>	50	1	50
<u>Action 2.1.5 : Panneaux B51 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.1.5 : Marquage au sol zone 30</u>	50	1	50
<u>Action 2.1.6 : Panneau B30 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.1.6 : Panneau B51 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.1.6 : Marquage au sol zone 30</u>	50	1	50
<u>Action 2.1.7 : Marquage au sol zone 30</u>	50	1	50
Total			25 200 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

La mise en place du chaudiou est plus sécurisant pour la circulation des vélos, dans des contextes de voies étroites.

Nous préconisons de réaliser des expérimentations sur les voies en chaudiou.

Au regard de la typologie du Boulevard Saint-Pierre (relativement roulante), nous préconisons de mettre en place un alternat de circulation (priorité aux VL venant de l'ouest) via une jardinière ou autre afin de ralentir la vitesse au milieu du boulevard.

D'une manière générale, il convient d'être cohérent avec les matériaux « marquage et signalétique » mis en place récemment sur d'autres zones 30 de la ville.

2- VITESSE DE CIRCULATION

Etendre les zones limitées à 20 km/h

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Il existe un maillage de zones limitées à 20 km/h, qui peut être étendu, au regard d'une stratégie de réduction de la vitesse dans le centre-ville.

Enjeux

- Aménager l'espace public pour apaiser et sécuriser la circulation des mobilités actives.
- Priorité donnée aux piétons qui peuvent circuler sur la chaussée.
- Promouvoir une mobilité piétonne dans le cœur de ville.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Etendre les zones limitées à 20 km/h :

- Place du 8 mai 1945, rue de la Croix et rue du 11 novembre 1918 ;
- Parking du cinéma et parking Belmont ;
- Place du Marchix.

Cette zone se signale par l'installation d'un panneau (B52) en entrée et d'un panneau (B53) en sortie. La hauteur du panneau doit être de 2,30 mètres minimum. Il est possible de renforcer la signalisation verticale obligatoire par un marquage horizontal aux entrées.

- Action 2.2.1 : Place du 8 mai 1945 : installer 2 panneaux B52 et 2 panneaux B53 aux entrées rue du Pont à Tan et côté rue du 11 novembre 1918 + marquages au sol zone 20 aux 4 entrées de la place.
- Action 2.2.2 : Parking du cinéma et parking Belmont : installer 1 panneau B52 et B53 à l'entrée du parking du cinéma + marquage au sol zone 20 à l'entrée du parking du cinéma et marquage au sol de rappel zone 20 à l'entrée du parking Belmont.
- Action 2.2.3 : Rue Saint-Michel ; Rue Saint-Martin : installer des panneaux B52 et B53.
- Action 2.2.4 : Place du Marchix : 1 panneau B52 et 1 panneau B53 et marquage au sol zone 20 à l'entrée de la place côté rue Jean Grimaud + 1 panneau B52 et 1 panneau B53 et marquage au sol zone 20 à l'entrée de la place côté rue Cabello.
- Action 2.2.5 : Place Louis Herrou : marquage au sol zone 20.

Exemples



VILLE DE BRETEUIL

ZONE DE RENCONTRE
Centre-ville

PRIORITÉ AUX PIÉTONS

Le piéton est **prioritaire** sur tous les véhicules ainsi que les cyclistes.

LIBERTÉ POUR LES CYCLISTES

Le cycliste **laisse la priorité** aux piétons. Il circule dans les deux sens de circulation.

VIGILANCE POUR LES AUTOMOBILISTES

La voiture **cède la priorité** aux piétons et aux cyclistes et roule au pas.

ZONE 20

ZONE DE RENCONTRE

AUTOMOBILISTES SOYEZ VIGILANTS !

EXEMPLE PANNEAU B52 POUR L'ENTREE DANS UNE PLACE



EXEMPLE PANNEAU B52



EXEMPLE PANNEAU B53

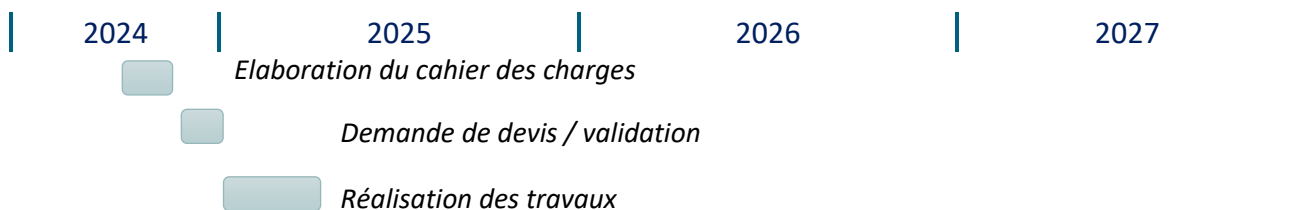


EXEMPLES DE MARQUAGE AU SOL « ZONE 20 »

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 2.2.1 : Panneaux B52 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.2.1 : Panneaux B53 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.2.1: Marquages au sol zone 20</u>	50	4	200
<u>Action 2.2.2 : Panneau B52 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.2.2 : Panneau B53 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 2.2.2 : Marquages au sol zone 20</u>	50	2	100
<u>Action 2.2.3 : Panneaux B52 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.2.3 : Panneaux B53 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.2.4 : Panneaux B52 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.2.4 : Panneaux B53 (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 2.2.4 : Marquages au sol zone 20</u>	50	2	100
<u>Action 2.2.5 : Marquages au sol zone 20</u>	50	1	50
Total			4 650 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

Nous préconisons de mettre en place des panneaux B52 de grande taille, notamment aux entrées de la place du 8 mai 1945 ; la place du Marchix et le parking du cinéma. Nous préconisons également un marquage au sol qui illustre le panneau B52.

D'une manière générale, il convient d'être cohérent avec les matériaux « marquage et signalétique » mis en place récemment sur d'autres zones 20 de la ville.

2- VITESSE DE CIRCULATION

Carrefour rue du Pilon / rue du Calvaire

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Ce secteur a été identifié comme accidentogène, et nous proposons de mettre en place un plateau à carrefour, pour notamment réduire la vitesse.

Enjeux

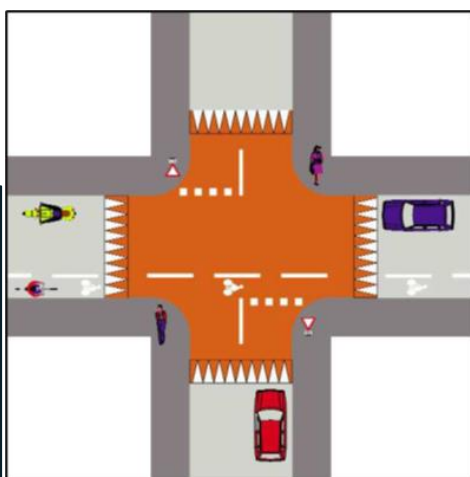
- Aménager l'espace public pour apaiser et sécuriser la circulation.
- Réduire la vitesse de circulation des véhicules motorisés.
- Promouvoir une mobilité piétonne dans le cœur de ville.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Mise en place d'un plateau.

En lien avec la fiche action 5.2 et la mise en place d'une bande cyclable.

Schéma de principe



PANNEAU C27

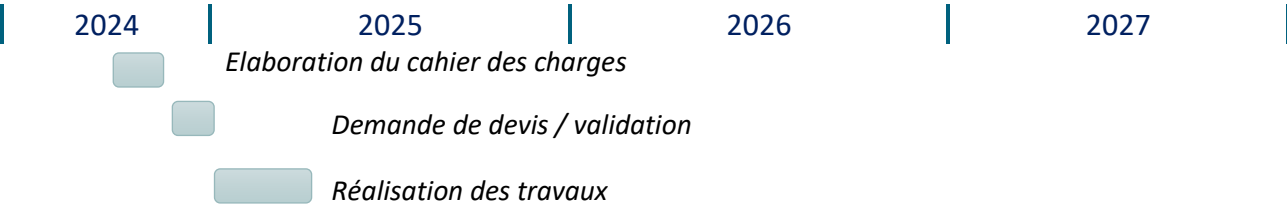
Investissements à réaliser

- Action 2.3.1 : Installer un plateau sur le carrefour.
- Action 2.3.2 : Installer un panneau C27.

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
Action 2.3.1 : Plateau sur carrefour et marquage (Fourniture et pose)	50 / m2	100 m2	5 000
Action 2.3.2 : Panneau C27 (Fourniture et pose)	300	1	300
Total			5 300 euros HT

Calendrier prévisionnel



3- STATIONNEMENT

Etendre les stationnements en zones bleues

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Il y a un grand nombre de zones de stationnements sur la ville. Néanmoins, certaines zones possèdent peu de durée limitée, et font face à « des voitures ventouses ». Afin de permettre une meilleure rotation du stationnement, il a été proposé d'ajouter de nouvelles places en zone bleue. Par ailleurs, il a été également soulevé, que certaines places en zone bleue nécessitaient de refaire le marquage au sol et d'améliorer la signalétique.

Enjeux

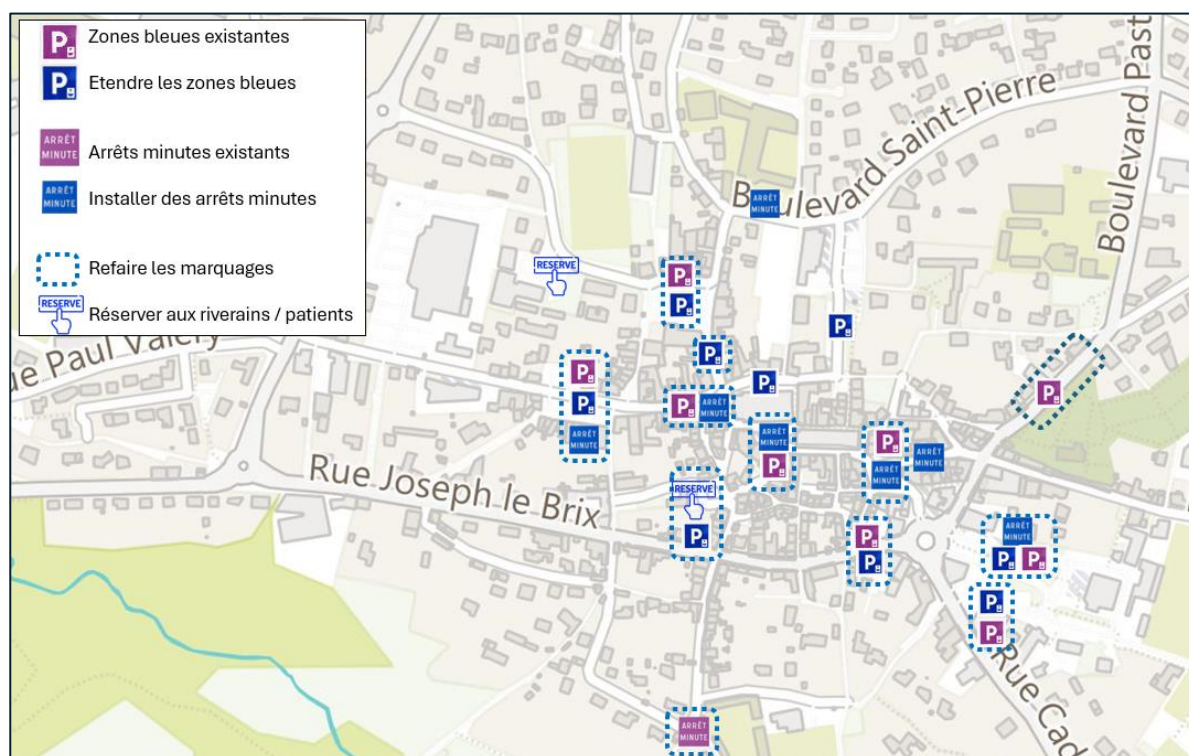
- Améliorer la rotation des stationnements des VL.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Il s'agit d'ajouter des zones bleues sur les zones suivantes :

- Place du 8 mai 1945 ;
- Place du Marchix ;
- Place Louis Herrou ;
- Rue du 11 novembre 1918 (vers les Halles) ;
- Rue du Reliquaire ;
- Parking Belmont ;
- Parking rue Alain le Grand ;
- Parking Le Mauff de Kergal ;
- Parking Halle Terre Natif et place du Général De Gaulle.

Schéma de principe



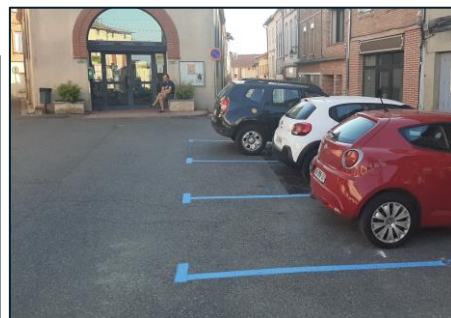
Investissements à réaliser

- Action 3.1.1 : Place du 8 mai 1945 : mettre 10 places en zones bleues (côté halles) + réutiliser le panneau C1B « parking zone bleue » existant en l'orientant de l'autre côté.
- Action 3.1.2 : Place du Marchix :
 - Il y a 2 places existantes et on rajoute 5 places juste à côté de celles-ci en zone bleue + réutiliser le panneau existant et le déplacer + marquage au sol à refaire sur les 2 places existantes.
 - Il y a 4 places et on rajoute 4 places juste à côté de celles-ci en zone bleue + réutiliser le panneau existant et le déplacer + marquage au sol à refaire sur les 4 places existantes.
 - Il y a 2 places existantes et on rajoute 8 places juste à côté de celles-ci en zone bleue + installer un panneau C1B + marquage au sol à refaire sur les 2 places existantes.
- Action 3.1.3 : Place Louis Herrou : il y a 3 places existantes + installer un panneau C1B + marquage au sol à refaire sur les 3 places existantes.
- Action 3.1.4 : Rue du 11 novembre 1918 (vers les Halles) : mettre les 5 places en zone bleue + panneau C1B.
- Action 3.1.5 : Rue du Reliquaire : mettre les 11 places à côté de l'église en zone bleue + panneau C1B.
- Action 3.1.6 : Parking Belmond : mettre les 12 places côté ouest en zones bleues + panneau C1B.
- Action 3.1.7 : Parking rue Alain le Grand : refaire les marquages des 11 places existantes zone bleue.
- Action 3.1.8 : Parking Le Mauff de Kergal : mettre les 8 places côté bâtiment en zone bleue + panneau C1B.
- Action 3.1.9 :
 - Parking Halle Terre Natif : refaire le marquage au sol des 20 places existantes en zone bleue + panneau C1B côté magasin pour les 16 places existantes + mettre les 5 places centrales en zone bleue.
 - Place du Général De Gaulle : refaire le marquage au sol des 18 places existantes en zone bleue + ajouter X places zones bleues ?

Exemples



PANNEAU C1B



EXEMPLES MARQUAGES AU SOL « ZONE BLEUE »

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 3.1.1: Marquages zone bleue</u>	6 / ml	10 (soit 90 ml)	540
<u>Action 3.1.2 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	25 (225 ml)	1 350
<u>Action 3.1.2 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.1.3 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	3 (27 ml)	162
<u>Action 3.1.3 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.1.4 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	5 (45 ml)	270
<u>Action 3.1.4 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.1.5 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	11 (99 ml)	594
<u>Action 3.1.5 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.1.6 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	12 (108 ml)	648
<u>Action 3.1.6 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.1.7 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	11 (99 ml)	594
<u>Action 3.1.8 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	8 (72 ml)	432
<u>Action 3.1.8 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300

<u>Action 3.1.9 : Marquages zone bleue</u>	6 / ml	45 ml	270
<u>Action 3.1.9 : Panneau C1B (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
Total			6 960 euro HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

Concernant l'estimation financière des marquages en zones bleues, nous avons estimé pour 1 quantité = 9 mètres linéaires pour 1 place de stationnement.

L'efficacité de cette fiche action passera par un contrôle fréquent et des moyens à mobiliser de la part de la ville.

3- STATIONNEMENT

Ajouter des places de stationnement « arrêt minutes »

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Il y a un grand nombre de zones de stationnements sur la ville. Néanmoins, certaines zones possèdent peu de durée limitée, et font face à « des voitures ventouses ». Afin de permettre une meilleure rotation du stationnement, il a été proposé d'ajouter de nouvelles places en arrêt minute. Par ailleurs, il a été également soulevé, que certaines places arrêt minute nécessitaient de refaire le marquage au sol et d'améliorer la signalétique.

Enjeux

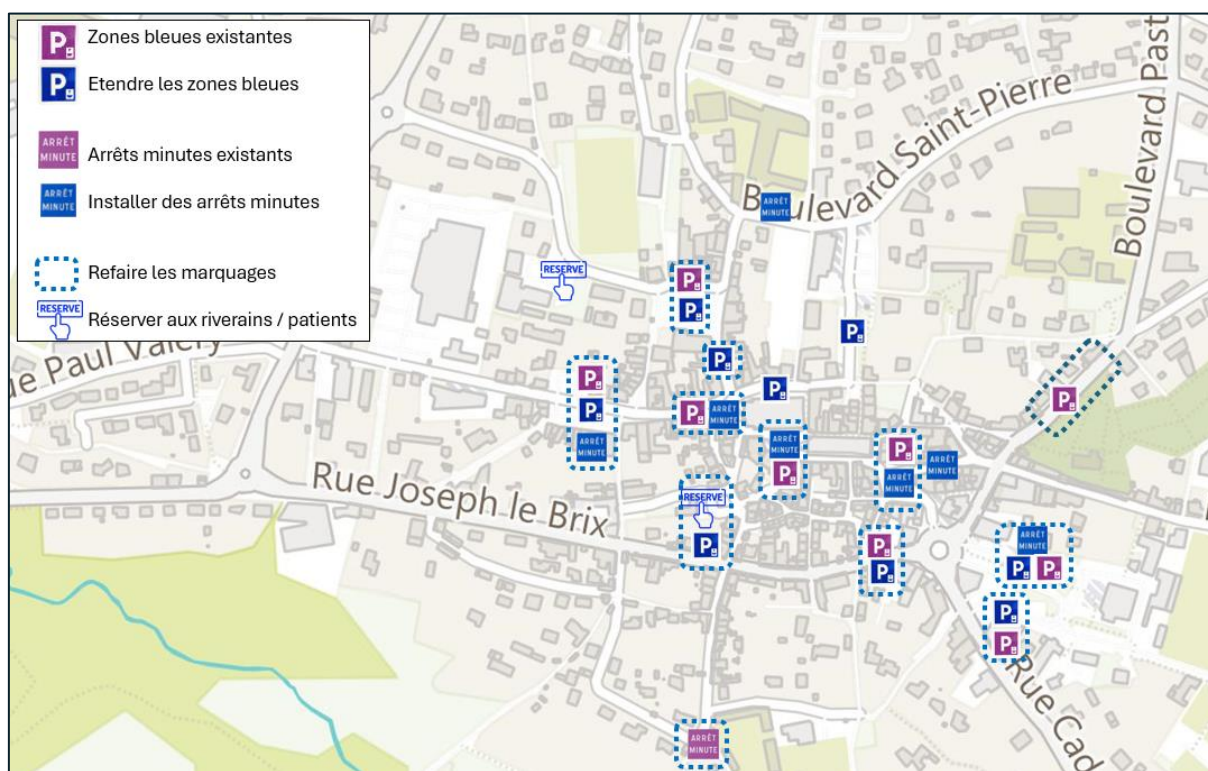
- Améliorer la rotation des stationnements des VL.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Il s'agit d'ajouter des places « arrêts minutes » sur les zones suivantes :

- Collège St Joseph ;
- Place du Marchix ;
- Place devant l'église ;
- Place René Mulot
- Place de la Libération ;
- Rue du Pilon ;
- Place du Général De Gaulle (devant la Poste) ;
- Ecole Notre Dame.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 3.2.1 : Collège Saint-Joseph : mettre 2 places dépose minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.2 : Place du Marchix : mettre 4 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.3 : Place Louis Herrou : mettre 4 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.4 : Place René Mulot : mettre 4 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.5 : Place de la Libération : mettre 4 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.6 : Rue du Pilori : mettre 2 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.7 : Place du Général de Gaulle (devant La Poste) : mettre 6 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.2.8 : refaire le marquage au sol des 4 places existantes.

Exemples



EXEMPLES DE PANNEAUX



EXEMPLES MARQUAGES AU SOL

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 3.2.1 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.1 : Marquages dépose minute</u>	6 / ml	2 (18 ml)	108
<u>Action 3.2.2 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.2 : Marquages arrêt minute</u>	6 / ml	4 (36 ml)	216
<u>Action 3.2.3 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.3 : Marquages arrêt minute</u>	6 / ml	4 (36 ml)	216
<u>Action 3.2.4 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.4 : Marquages arrêt minute</u>	6 / ml	4 (36 ml)	216
<u>Action 3.2.5 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.5 : Marquages arrêt minute</u>	6 / ml	4 (36 ml)	216
<u>Action 3.2.6 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.6 : Marquages arrêt minute</u>	6 / ml	2 (18 ml)	108
<u>Action 3.2.7 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 3.2.7 : Marquages arrêt minute</u>	6 / ml	6 (54 ml)	324
<u>Action 3.2.8 : refaire le marquage au sol des 4 places existantes</u>	6 / ml	4 (36 ml)	216
Total			3 204 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d’attention / alerte

Concernant l’estimation financière des marquages arrêt minute, nous avons estimé pour 1 quantité = 9 mètres linéaires pour 1 place de stationnement.

3- STATIONNEMENT

Ajouter des places de stationnement « réservées »

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Au regard du diagnostic réalisé, il a été soulevé l'intérêt de mettre en place des zones de stationnements « réservées ».

Enjeux

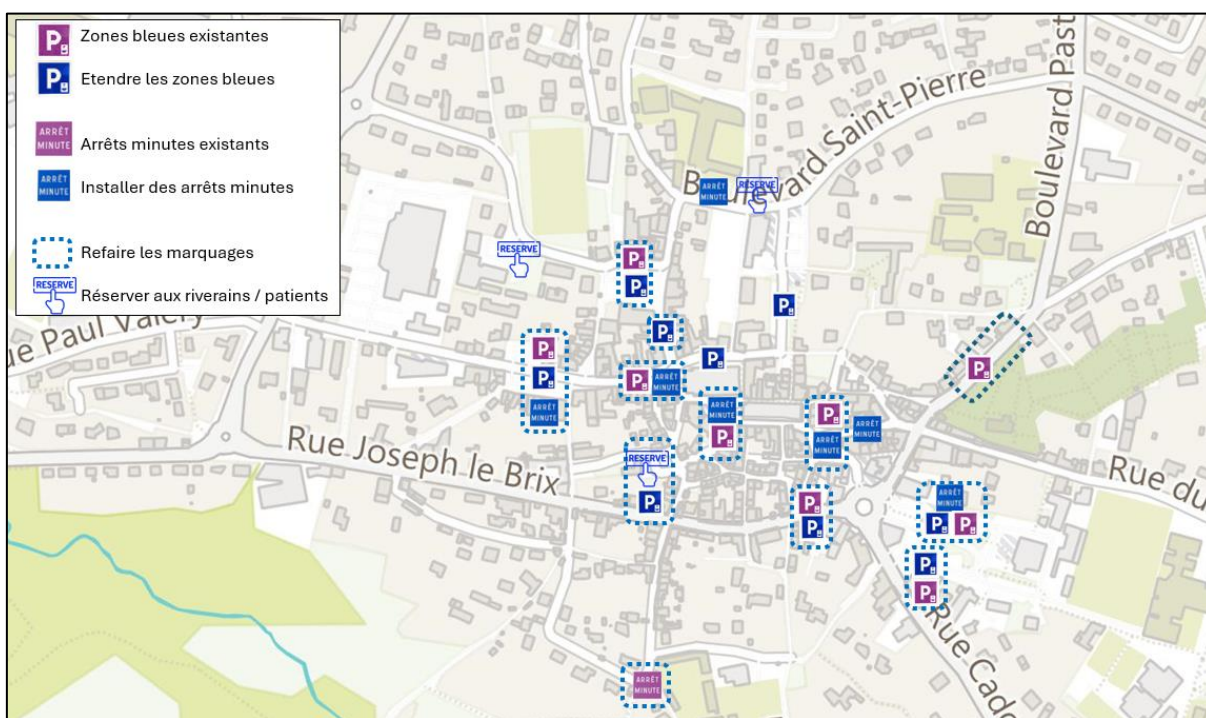
- Améliorer le stationnement des VL pour un public spécifique.

Programme

Il s'agit d'ajouter des places « arrêts minutes » sur les zones suivantes :

- Places réservées aux patients sur le parking du cabinet médical ;
- Places réservées aux riverains sur le parking derrière l'immeuble près du parking Le Mauff de Kergal.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 3.3.1 : Collège Saint-Joseph : mettre 2 places dépose minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.3.2 : Place du Marchix : mettre 4 places arrêt minute + panneau + marquage au sol.
- Action 3.3.3 : Cabinet médical : mettre un panneau à l'entrée + un marquage au sol à l'entrée.

Exemples



EXEMPLES DE PANNEAUX

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 3.3.1 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	350	1	350
<u>Action 3.3.1 : Marquages</u>	50	2	100
<u>Action 3.3.2 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	350	1	350
<u>Action 3.3.2 : Marquages</u>	50	2	100
<u>Action 3.3.3 : Panneau (Fourniture et pose)</u>	350	1	350
<u>Action 3.3.3 : Marquages</u>	50	2	100
Total			1 350 euros HT

Calendrier prévisionnel

2024	2025	2026	2027
	Demande de devis / Validation		
	Réalisation des travaux		

3- STATIONNEMENT

Ajouter des places de stationnement pour les vélos

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Il y a un peu de zones de stationnements vélos sur la ville. Afin d'améliorer le confort des cyclistes et la pratique du vélos, il a été proposé d'ajouter de nouvelles places de stationnements vélos sur les principaux pôles générateurs de déplacements.

Enjeux

- *Sécuriser le stationnement des vélos.*
- *Adapter l'offre de stationnement à une demande en croissance sur les lieux attractifs.*
- *Encourager la pratique des modes actifs.*

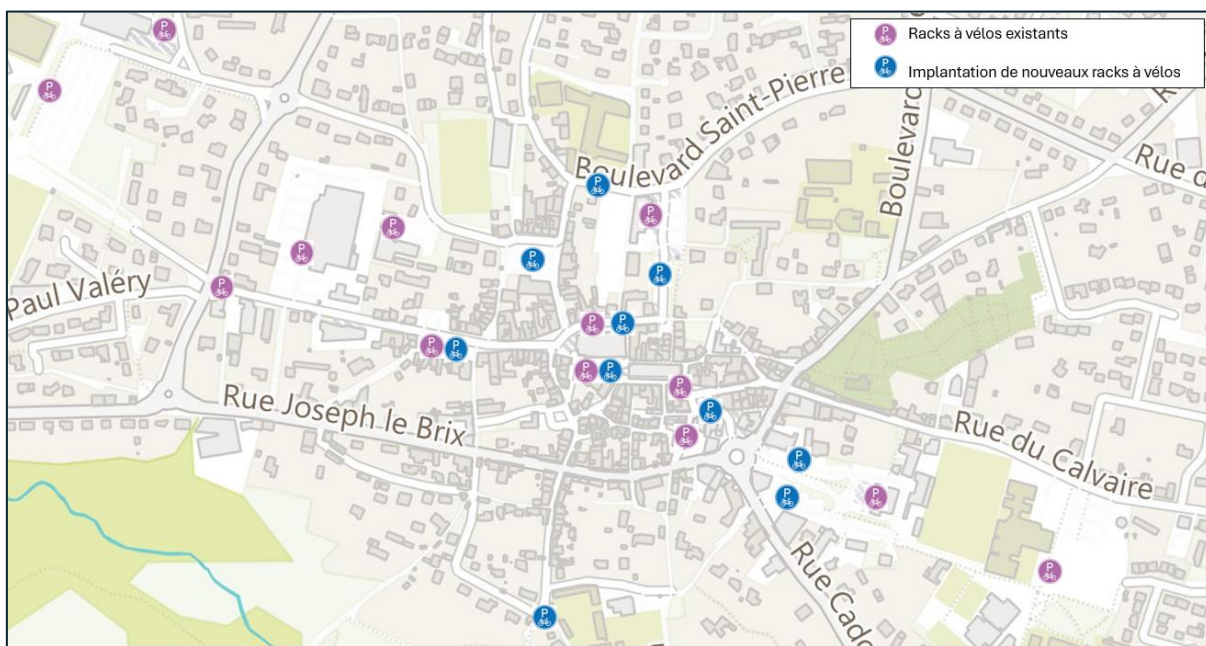
Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Il s'agit d'ajouter des racks à vélos sur les zones suivantes :

- Place du 8 mai 1945 ;
- Collège St Joseph ;
- Parking Belmont ;
- Rue du Reliquaire (à proximité de la médiathèque) ;
- Place du Marchix ;
- Place René Mulot ;
- Place de la Libération ;
- Ecole Notre-Dame ;
- Parking Halle Terre Native et place du Général De Gaulle.

L'offre de stationnement à développer est constituée d'arceaux afin de bien accrocher le vélo et de garantir sa tenue verticale.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 3.4.1 : Place du 8 mai 1945 : installer sur deux places de la voie bloquée, soit 8 arceaux (4 arceaux par place VL disponibles).
- Action 3.4.2 : Collège St Joseph :
- Action 3.4.3 : Parking Belmont.
- Action 3.4.4 : Rue du Reliquaire :
- Action 3.4.5 : Place du Marchix
- Action 3.4.6 : Place René Mulot :
- Action 3.4.7 : Place de la Libération :
- Action 3.4.8 : Ecole Notre-Dame :
- Action 3.4.7 : Parking Halle Terre Native et place du Général De Gaulle :

Exemples



C1a + M4d1

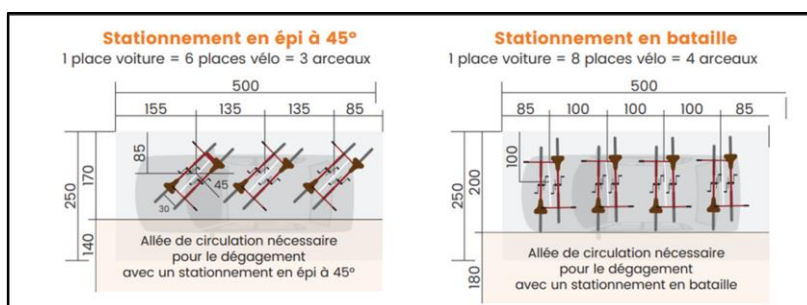
PANNEAU C1A + M4D1



ARCEAU A VELOS RECOMMANDES



EXEMPLES MARQUAGES AU SOL « ZONE BLEUE »



Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 3.4.1: Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	8	2 400
<u>Action 3.4.1 : Panneau C1A + M4D1 (Fourniture et pose)</u>	350	1	350
<u>Action 3.4.2 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	4	1 200
<u>Action 3.4.3 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	4	1 200
<u>Action 3.4.4 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	4	1 200
<u>Action 3.4.5 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	8	2 400
<u>Action 3.4.5 : Panneau C1A + M4D1 (Fourniture et pose)</u>	350	1	350
<u>Action 3.4.6 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	4	1 200
<u>Action 3.4.6 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	4	1 200
<u>Action 3.4.7 : Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	4	1 200
<u>Action 3.4.8: Arceaux (Fourniture et pose)</u>	300	8	2 400
<u>Action 3.4.8 : Panneau C1A + M4D1 (Fourniture et pose)</u>	350	1	350
Total			15 450

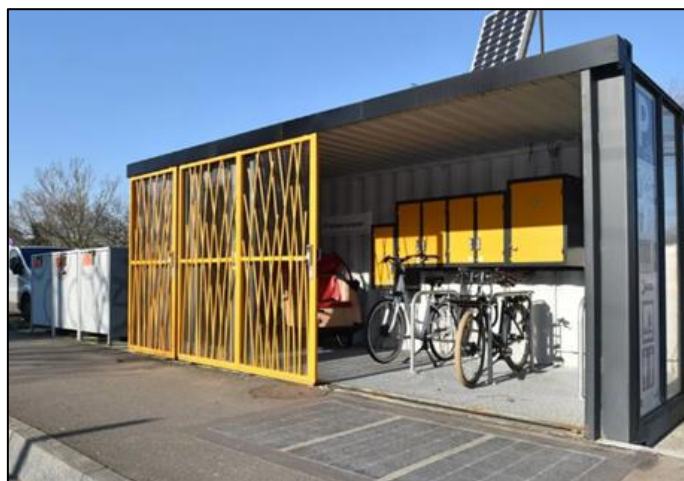
Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

Nous vous préconisons d'installer :

- Des arceaux « vissés » qui pourraient être déplacés facilement si besoin ;
- Les arceaux en épi, notamment pour être compatible avec les vélos cargos ;
- D'installer un box fermé (place Du 8 mai 1945) permettant de stocker un casque ou autre avec un code sécurisé, éventuellement des prises pour recharger les batteries... : coût estimatif 10 000 euros.



EXEMPLE DE BOX FERME DEPLAÇABLE - GRENOBLE

3- STATIONNEMENT

Etudes et réflexions sur les aires de covoiturage

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Nous avons recensé 2 aires existantes sur la RD775 au Nord de la commune :

- Aire de Bel-Air ;
- Aire du Petit Molac.

Nous avons recensé également 2 aires en projet au Sud de la commune :

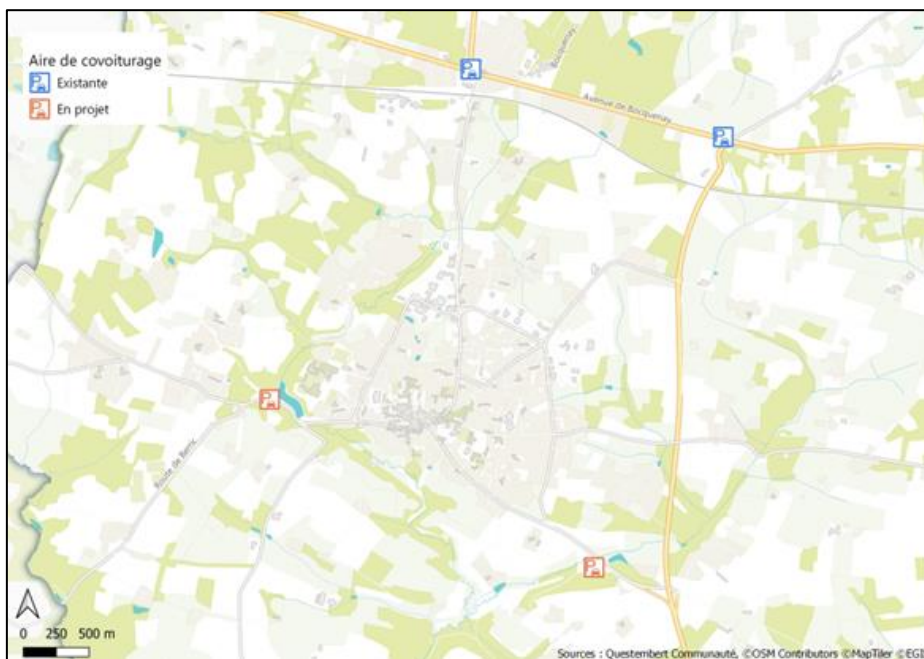
- Aire de la route bleue ;
- Aire de Célac (projet moins avancé).

A noter que le parking de la place Général de Gaulle est considéré comme une zone de stationnement pour le covoiturage. Ains, la future aire de covoiturage de la route bleue au sud-est, devra potentiellement atténuer ce phénomène.

Enjeux

- Encourager le développement du covoiturage.
- Développer un levier important pour lutter contre l'émission des GES.

Schéma de principe



Sécuriser les cheminements piétons

Niveau de réflexion / réalisation

à engager

Priorité

forte

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic relatif aux cheminements piétons, nous avons identifié quelques points noirs (cf schéma de principe), sur lesquels, il est prioritaire d'agir.

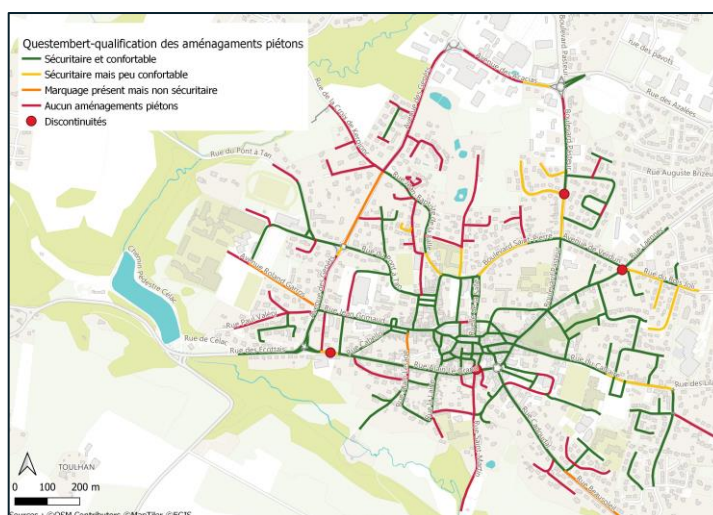
- *Améliorer le cheminement piéton et leur sécurité.*

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Il s'agit d'ajouter des racks à vélos sur les zones suivantes :

- Fin de la rue Joseph le Brix (à l'ouest) : rupture de continuité au niveau du garage et le trottoir en face est étroit : travaux en cours.
- Rue Alain le Grand / rue Traversière : entrée de Zone 20 et pas d'aménagements piétons, peu d'espace même pour deux voitures : actions à prévoir.
- Carrefour Rue Laennec / rue du Bois Joli : l'unique trottoir se rétrécit et pas suffisamment de passage piétons : actions à prévoir.
- Boulevard Pasteur / rue du Clos aux Moines : pas de passage piétons nord <> sud : actions à prévoir.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 4.1.1 : Rue Traversière : faire un marquage au sol zone 20 ;
- Action 4.1.2 : Carrefour Rue Laennec / rue du Bois Joli : refaire le marquage des 4 passages piéton du carrefour + 3 panneaux A13b à chaque passage piéton du carrefour.
- Action 4.1.3 : Boulevard Pasteur / rue du Clos aux Moines : mettre un passage piéton.

Exemples



Panneau A13b

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 4.1.1: Marquage au sol zone 20</u>	50	1	50
<u>Action 4.1.2 : Panneau A13b (Fourniture et pose)</u>	300	3	900
<u>Action 4.1.2 : Marquage passage piéton</u>	40 / m2	100 m2	4 000
<u>Action 4.1.3 : Marquage passage piéton</u>	40 / m2	10 m2	400
Total			5 350 euros HT

Calendrier prévisionnel



4- PIETONS

Sécuriser les cheminements piétons

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte / objectifs

D'une manière générale, il existe une bonne continuité piétonne dans le centre-ville. Il reste essentiellement quelques améliorations relatives à la signalétique et au marquage, afin de sécuriser les cheminements piétons.

Enjeux

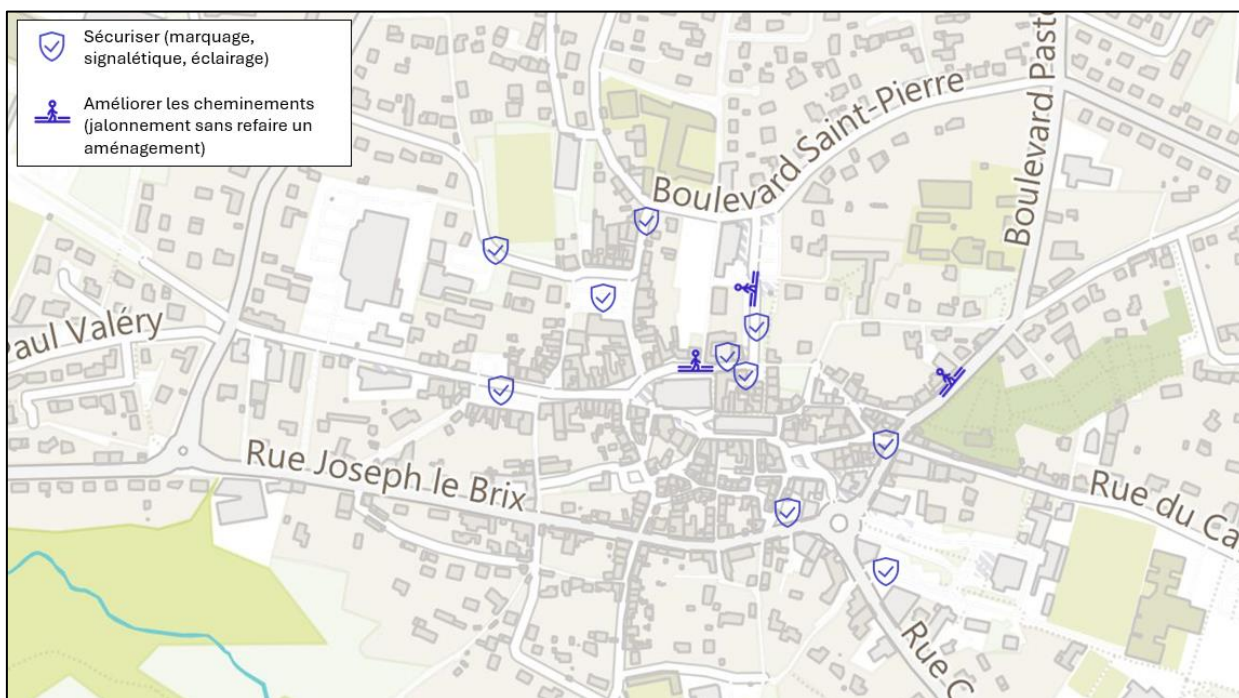
- Améliorer le cheminement piéton et leur sécurité.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Quelques points d'améliorations restent à réaliser :

- Sortie cabinet médical : signalétique, jalonnement ;
- Collège Saint Joseph : sécurisé à compléter ;
- Place du 8 mai 1945 : sécurisé et signalétique ;
- Place du Marchix : signalétique, jalonnement ;
- Rue du Reliquaire vers Parking Belmont : éclairage, sécurisé ;
- Parking rue Alain le Grand : éclairage ;
- Parking Halle Terre Native : signalétique ;
- Rue Lebrun et Malard : signalétique, jalonnement.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 4.2.1 : Sortie cabinet médical : mettre un passage piéton à l'entrée du parking + deux panneaux A13b + panneau verticale pour annoncer l'entrée du cabinet ;
- Action 4.2.2 : Collège Saint Joseph : cf fiche action « abords des écoles » ;
- Action 4.2.3 : Place du 8 mai 1945 : cf fiche action 2.2 ;
- Action 4.2.4 : Place du Marchix : cf fiche action 2.2 ;
- Action 4.2.5 : Rue du Reliquaire vers Parking Belmont : installer un candélabre + marquage résine piéton sur 30 mètres ;
- Action 4.2.6 : Parking rue Alain le Grand : installer un candélabre ;
- Action 4.2.7 : Parking Halle Terre Native : refaire marquage passage piéton (entrée sud parking).
- Action 4.2.8 : Rue Lebrun et Malard : ajouter un passage piéton en face le cabinet comptable.

Exemples



EXEMPLE DE MARQUAGE DE CHEMINEMENT PIETON SIMPLE

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 4.2.1 : Marquage passage piéton</u>	40 / m2	20 m2	800
<u>Action 4.1.2 : Panneaux A13b (Fourniture et pose)</u>	300	2	600
<u>Action 4.2.1 : Panneau verticale information</u>	500	1	500
<u>Action 4.2.5 : Eclairage extérieur (Pose et fourniture)</u>	350	1	350
<u>Action 4.2.5 : Marquage cheminement piéton simple</u>	10 / ml	40 ml	400
<u>Action 4.2.6 : Eclairage extérieur (Pose et fourniture)</u>	350	1	350
<u>Action 4.2.7 : Marquage passage piéton</u>	40 / m2	10 m2	400
<u>Action 4.2.8 : Marquage passage piéton</u>	40 / m2	10 m2	400
		Total	3 800 euros HT

Calendrier prévisionnel



5- VELOS

Améliorer le cheminement vélos Gare <-> Centre-Ville

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte / objectifs

Il y a une discontinuité cyclable entre la gare et le centre-ville, au niveau du magasin Action. En effet, il manque une signalétique verticale au niveau du rond-point afin d'orienter le cycliste à prendre à droite vers l'avenue des acacias et rejoindre la voie verte sur la gauche plus loin avant la station Totale.

Enjeux

- Améliorer le cheminement vélos depuis la gare vers le centre-ville.
- Encourager la mobilité à vélos.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Ajouter un panneau directionnel pour prendre à droite au niveau du giratoire à proximité du magasin ACTION.
- Ajouter un panneau directionnel avant le passage piéton pour prendre à gauche et rejoindre la voie verte.

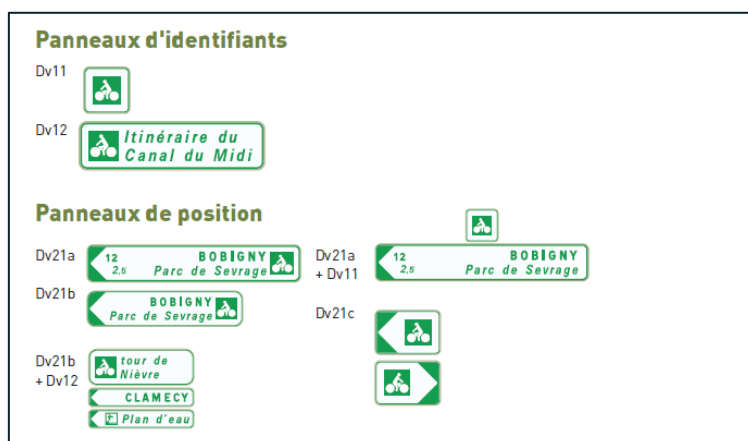
Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 5.1.1 : Rond-point magasin Action : installer un panneau DV21b « centre-ville ».
- Action 5.1.2 : Collège St Joseph : installer un panneau DV21b « centre-ville ».

Exemples



Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<i>Action 5.1.1 et 5.1.2 : Panneau DV21b (fourniture et pose)</i>	300	2	600
		Total	600

Calendrier prévisionnel



5- VELOS

Créer des bandes cyclables

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte

Concernant les aménagements cyclables, nous avons observé qu'il y avait peu d'aménagements cyclables, et qu'elles se trouvaient essentiellement au nord de la ville, permettant une liaison vers la gare ferroviaire.

Enjeux

- Sécuriser et apaiser la circulation des vélos.
- Encourager à la pratique du vélo pour se rendre au centre-ville.

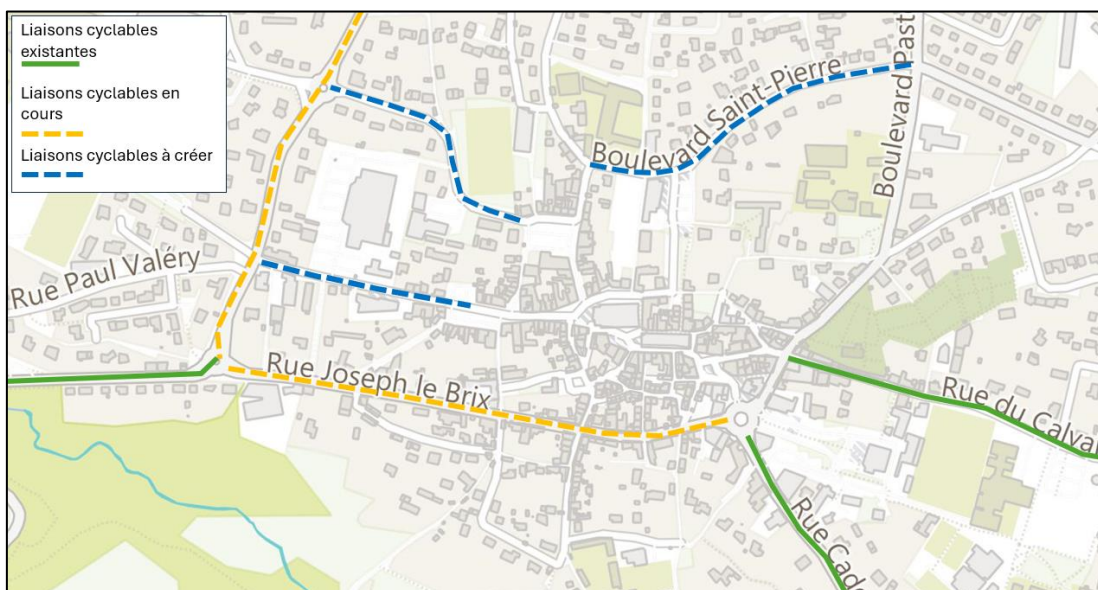
Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

Il est proposé d'améliorer la circulation des vélos sur les zones suivantes :

- Boulevard Saint Pierre : proposer deux bandes cyclables avec marquage ;
- Rue du Pont à Tan : proposer deux bandes cyclables avec marquage ;
- Rue Jean Grimaud : proposer deux bandes cyclables avec marquage.

Ces actions sont décrites et intégrées dans la fiche action 2.1, où nous préconisons de mettre en place des chaudières.

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 5.2.1 : Boulevard Saint Pierre : proposer deux bandes cyclable avec marquage dans le cadre de la mise en place d'un chaudiou : cf fiche action 2.1 ;
- Action 5.2.2 : Rue du Pont à Tan : proposer deux bandes cyclable avec marquage dans le cadre de la mise en place d'un chaudiou : cf fiche action 2.1 ;
- Action 5.2.3 : Rue Jean Grimaud : proposer deux bandes cyclable avec marquage dans le cadre de la mise en place d'un chaudiou : cf fiche action 2.1.

Estimations financières

Cf fiche action 2.1.

Calendrier prévisionnel

Cf fiche action 2.1.

5- VELOS

Créer une piste cyclable sur la partie sud du boulevard Pasteur

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert

Niveau de réflexion / réalisation

à maturer

à étudier

à engager

à poursuivre

Priorité

faible

moyenne

forte

Contexte / objectifs

Nous avons identifié un point dur, où il serait nécessaire de mettre une piste cyclable, au regard du fort trafic et de la vitesse autorisée sur une section du boulevard Pasteur.

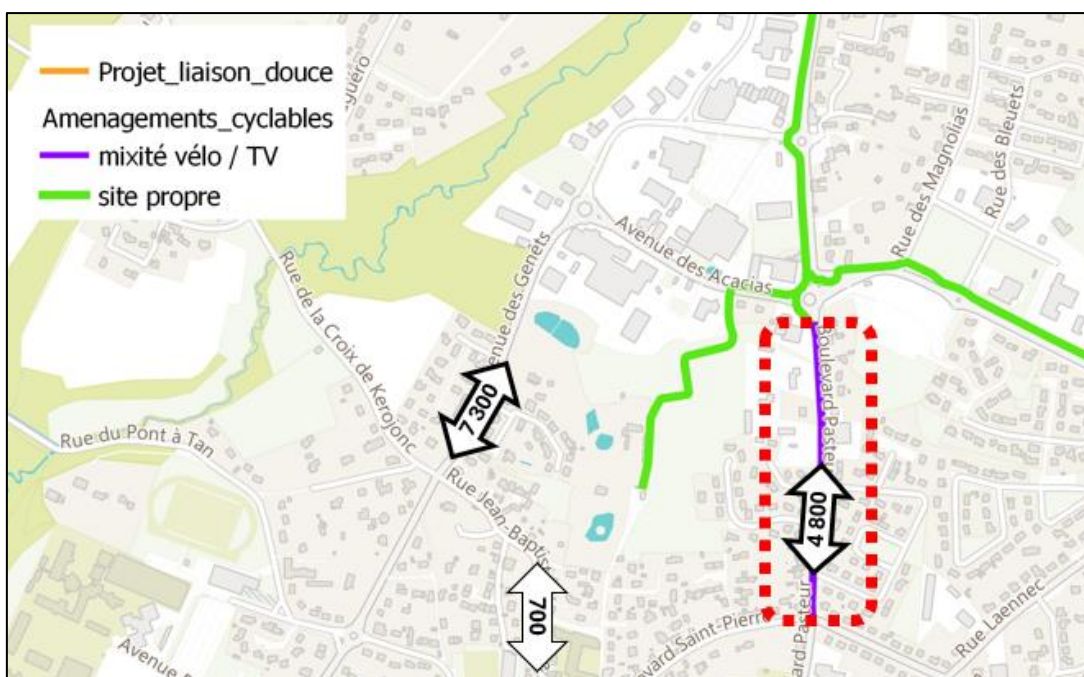
Enjeux

- Sécuriser et apaiser la circulation des vélos.
- Encourager à la pratique du vélo pour se rendre au centre-ville.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Il existe deux bandes cyclables sur la portion (cf ci-dessous) mais il est fortement préconisé de mettre une piste cyclable bi-directionnelle sur la partie est de cette section du boulevard Pasteur, afin de sécuriser les vélos dans un contexte de fort trafic (plus de 4 000 véhicules journaliers).

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- Action 5.3.1 : Boulevard Saint Pierre : proposer une piste cyclable bi-directionnelle avec marquage et panneau (environ 10 mètres de large sur 450 mètres) largeur min 3 mètres pour la bande cyclable et 2,5m / voie VL : largeur dispo >10 mètres).

Exemples



PANNEAU 22A



PANNEAU B40

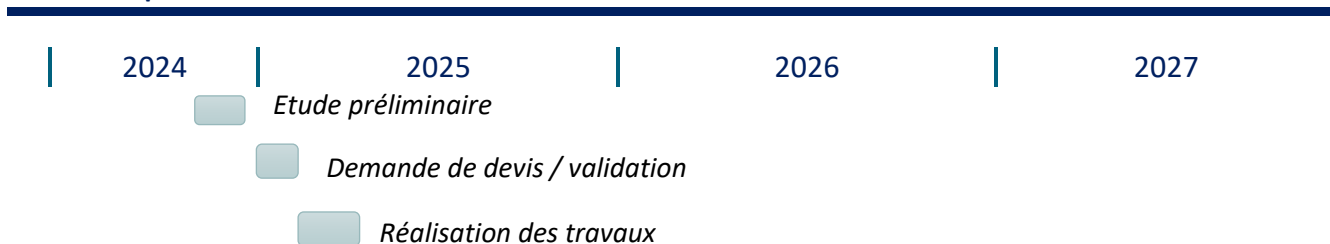


EXEMPLES MARQUAGES AU SOL « PISTES CYCLABLE BI-DIRECTIONNELLES »

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 5.3.1 : Panneau 22A (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 5.3.1 : Panneau B40 (Fourniture et pose)</u>	300	1	300
<u>Action 5.3.1 : Marquage bande cyclable (Fourniture et pose)</u>	20 / ml	450 ml	9 000
Total			9 600 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

La mise en place d'une bande cyclable sur la partie est de la section identifiée sur le Boulevard Pasteur doit faire l'objet d'une étude préliminaire afin de valider le tracé et ses impacts (stationnements existants, entrée riverains à prendre en compte, etc...).

6- ENTRER DE VILLE

Améliorer le jalonnement vers les zones de stationnements

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert



Contexte / Objectifs

Il existe de nombreux panneaux de jalonnements et de signalisation sur la ville. Nous avons identifié deux améliorations :

- Simplifier la dénomination des parkings.
- Orienter les véhicules motorisés vers deux parkings du centre-ville Belmont et Marchix.

Enjeux

- Bien repérer l'offre de stationnement depuis les différentes entrées de ville.
- Garantir un accès le plus direct aux différents parkings structurants, sans parasiter les quartiers périphériques.

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

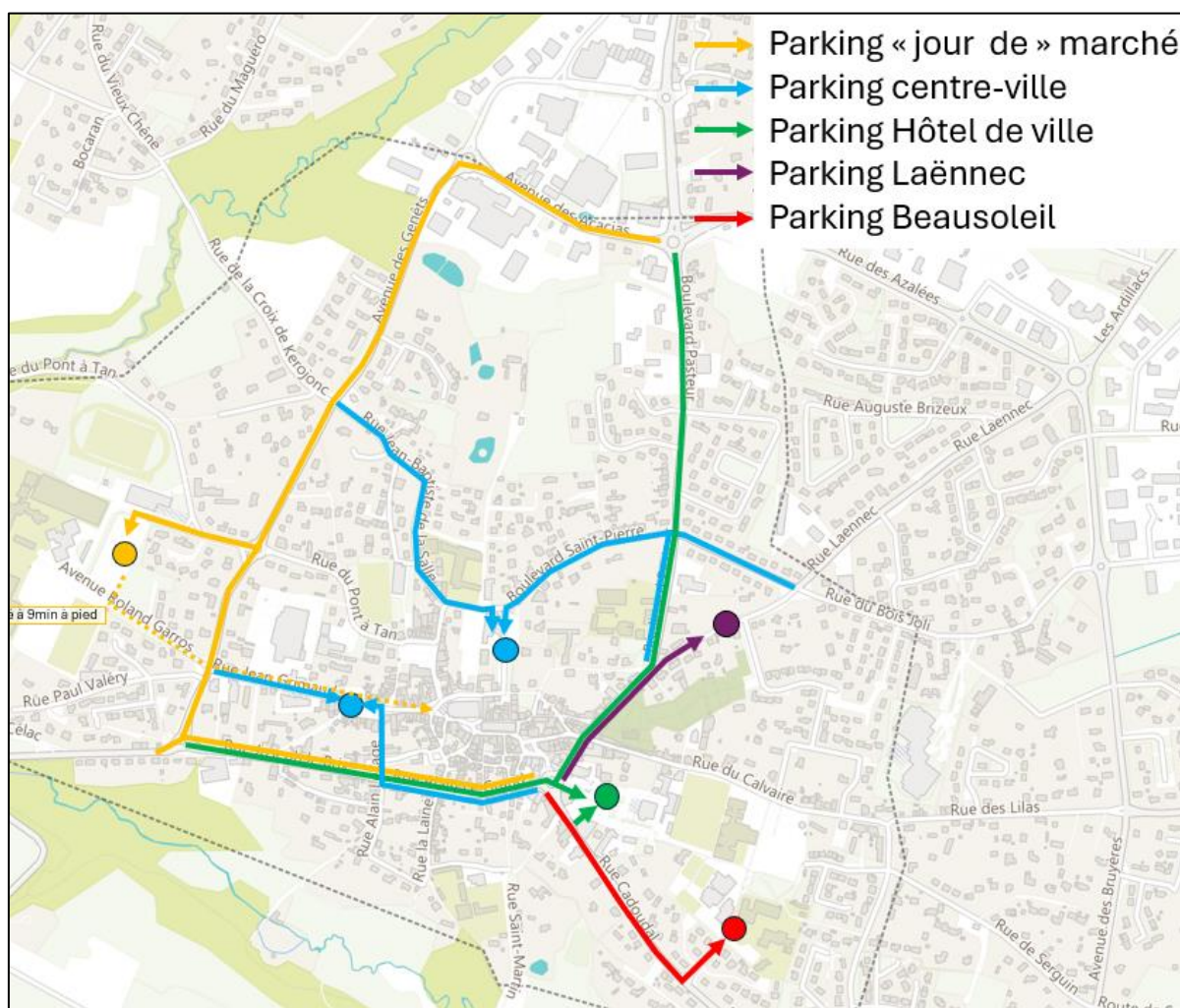
Simplifier la dénomination des parkings :

- Parking marché + Parking 300 places DEVIENT Parking "jour de marché"
- Parking Hôtel de Ville + Pl. Charles de Gaulle DEVIENT Parking Hôtel de ville
- Parking 8 mai + Parking centre-ville DEVIENT Place du 8 mai 1945
- Parking Beausoleil + Parking 80 places DEVIENT Parking Beausoleil

Définir les parkings stratégiques du centre-ville : **Belmont + Marchix**

- Depuis le nord de la ville, orienter les véhicules motorisés vers le parking du cinéma et le parking Belmont ;
- Depuis le sud de la ville, orienter les véhicules motorisés vers le parking de la place du Marchix

Schéma de principe



Investissements à réaliser

- **Action 6.1** : au rond-point Bd des Acacias / Avenue des Genêts : ajouter un panneau directionnel « **Parking jour de marché** » ;
- **Action 6.2** : au rond-point Bd des Acacias / Boulevard Pasteur : ajouter un panneau directionnel « **Parking jour de marché** » ;
- **Action 6.3** : au carrefour avenue des Genêts / Rue du Pont à Tan : ajouter un panneau directionnel « **Parking jour de marché** » ;
- **Action 6.4** : au carrefour avenue des Genêts / Rue du Pont à Tan : retirer le panneau directionnel existant « **Parking centre-ville** » ;
- **Action 6.5** : au rond-point Boulevard Pasteur / Avenue des Acacias : retirer le panneau directionnel existant « parking hôtel de ville » et ajouter un panneau directionnel « **Parking centre-ville** » ;
- **Action 6.6** : au carrefour avenue des Genêts / Rue Jean-Baptiste de la Salle : enlever le panneau directionnel existant « parking 8 mai » et ajouter un panneau « **Parking centre-ville** » ;
- **Action 6.7** : sur la place devant l'église, retirer le panneau directionnel existant « Parking centre-ville ».
- **Action 6.8** : au rond-point Boulevard Saint- Pierre / Rue Jean-Baptiste de la Salle : ajouter un panneau directionnel « **Parking centre-ville** » pour orienter vers le parking du Cinéma/ Belmont ;

Estimations financières

	Prix unitaire (euros HT)	Quantité	Total (euros HT)
<u>Action 6.1 : Panneau directionnel</u> (Fourniture et pose)	300	1	300
<u>Action 6.2 : Panneau directionnel</u> (Fourniture et pose)	300	1	300
<u>Action 6.3 : Panneau directionnel</u> (Fourniture et pose)	300	1	300
<u>Action 6.4 : Panneau directionnel</u> (Dépose)	100	1	100
<u>Action 6.5 : Panneau directionnel</u> (Dépose)	100	1	100
<u>Action 6.5 : Panneau directionnel</u> (Fourniture et pose)	300	1	300
<u>Action 6.6 : Panneau directionnel</u> (Dépose)	100	1	100
<u>Action 6.6 : Panneau directionnel</u> (Fourniture et pose)	300	1	300
<u>Action 6.7 : Panneau directionnel</u> (Dépose)	100	1	100
<u>Action 6.8 : Panneau directionnel</u> (Fourniture et pose)	300	1	300
Total			2 200 euros HT

Calendrier prévisionnel



Points d'attention / alerte

Dans le cadre de cette fiche action, nous avons comme pris comme hypothèses :

- D'orienter les VL en direction des parkings stratégiques du centre-ville : Belmont + Marchix ;
- De ne plus mettre de panneau directionnel vers la place du 8 mai 1945 (usage des locaux).

D'une manière générale, il convient d'être cohérent avec les matériaux « marquage et signalétique » mis en place récemment sur d'autres zones de la ville.

7- ANIMATION ET EVALUATION

Assurer l'efficacité du schéma de circulation et de stationnement

Maitrise d'ouvrage : ville de Questembert



Contexte / objectifs

Les aménagements et équipements mis en œuvre vont permettre progressivement de mailler le territoire en itinéraires sécurisés pour les modes actifs. Pour donner envie aux habitants et usagers à utiliser d'avantage les modes actifs, différentes actions peuvent être menées.

Enjeux

- *Faire connaître les actions de la commune en faveur des modes actifs ;*
- *Montrer les usages possibles de vélo et de la marche ;*
- *Inciter au report modal vers le vélo et la marche, pour les déplacements utilitaires du quotidien, pour permettre aux plus jeunes de les pratiquer davantage pour le loisir.*

Description de l'action / Démarche de mise en œuvre

- Animation

Journée vélo : appui aux associations pour organiser un évènement annuel autour du vélo (stands, parcours, atelier réparation, ...).

Formation vélo école / ateliers de réparation mobile : il s'agit de recenser les actions mises en place, d'encourager à faire et de s'assurer que ce soit réalisé (auprès des écoles, entreprises, administrations, ...).

Incitation à participer au baromètre des Villes cyclables / marchables : pour une analyse qualitative de la politique cyclable (appui communication).

Article dans le journal communal chaque trimestre pour informer la population : rappels sur les types d'aménagements et bonnes pratiques pour les différents modes de déplacement / Article sur les nouveaux aménagements / Articles pour limiter le stationnement sur trottoirs ou sur les traversées piétonnes et les vitesses excessives ...

Carte des itinéraires avec distances et temps de parcours piétons / vélos : double page dans le journal communal + image accessible et téléchargeable sur le site internet au profit des publics cibles des actions sur les mobilités.

▪ Suivi et évaluation

Campagne annuelle de comptage ou enquête.

Tableau de bord - compléter un tableau de suivi/évaluation : nombre et type de traitement réalisés / réalisé et prévisionnel / Points d'attention et de vigilance.

Programme AVELO 3 : L'ADEME, en conformité avec la Stratégie du Service Transports et Mobilité porte le programme AVELO afin de soutenir des territoires dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables. Financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, cet accompagnement s'articule autour de trois axes afin de soutenir :

- La construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire national via le cofinancement d'études ;
- L'expérimentation de services vélo ;
- Le lancement de campagne de communication grand public pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

Indicateurs de suivi

- Supports de communication créés ;
- Tableau de suivi des actions.

Calendrier prévisionnel



DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS		SUR LES TERRITOIRES										
		ÉTAPE PAR ÉTAPE										
Pourquoi ? Le cycloscope est un outil de suivi de votre politique cyclable Il va vous permettre de faire un premier diagnostic, de fixer des objectifs et de suivre votre progression durant la mise en œuvre de votre schéma vélo		Comment remplir le cycloscope ? <table border="1"> <tr> <td>Remplissage obligatoire</td> <td>Fiche PROJET</td> <td>Fiche SUM sur le/les axes sur le(s)quel(s) votre territoire est lauréat</td> </tr> <tr> <td>Remplissage conseillé</td> <td>Fiche SUM sur les trois axes</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lectures conseillées</td> <td>Ratios</td> <td>Glossaire</td> </tr> </table>		Remplissage obligatoire	Fiche PROJET	Fiche SUM sur le/les axes sur le(s)quel(s) votre territoire est lauréat	Remplissage conseillé	Fiche SUM sur les trois axes		Lectures conseillées	Ratios	Glossaire
Remplissage obligatoire	Fiche PROJET	Fiche SUM sur le/les axes sur le(s)quel(s) votre territoire est lauréat										
Remplissage conseillé	Fiche SUM sur les trois axes											
Lectures conseillées	Ratios	Glossaire										
Quand remplir le cycloscope ? En début de programme AVELO pour poser un diagnostic sur le territoire et fixer des objectifs En fin de programme AVELO pour faire un état d'avancement Le cycloscope peut aussi être renseigné à mi-parcours Le cycloscope devra être renvoyé au référent ADEME avec l'ensemble des livrables au plus tard en juillet 2021		Points de vigilance Les données attendues sont annuelles. Par exemple, si vous remplissez le cycloscope fin 2019, le diagnostic portera sur la dernière année complète donc sur 2018 Nous vous demandons de renseigner le plus d'indicateurs possibles, dans la mesure où votre territoire est concerné										

FIGURE14 –GRILLE CYCLOSCOPE - EGIS